

EXÉCUTION

S.C.P.

Sylvain THOMAZON
Fabrine BICHE
Huissiers de Justice associés

MD:93262

Acte : 223545

Marlène LE MERCIER
Huissier de Justice salarié

Office de PARIS
156, rue Montmartre
BP 56561
75065 PARIS CEDEX 02

Tel : 01.42.33.56.41 Fax :
01.40.26.41.92

Courriel : etude@tb-huissiers.com

Compétence France entière pour les
Procès-verbaux de Constat et sur les
départements du 75, 77, 89, 91, 93, 94
pour la signification et l'exécution



IBAN banque CDC

FR8340031000010000119526U43

BIC : CDCGFRPPXXX

Paiement CB en ligne ou à l'Etude



Adresse du site : www.tb-huissiers.com

Identifiant : 293611

Mot de passe : 286101

Embol	
REFERENCES A RAPPELER:	
MD:93262...	
H.T.	FL 30,19
Tva 20 %	6,04
Taxe	14,89
Timbres	1,60
T.T.C	52,72

Sophie CALLENS-HENRY
Shérazade SOUYAH-MEDEUF
HUISSIERS DE JUSTICE ASSOCIÉES
16, rue Jeanne d'Arc
60800 CREPY-EN-VALOIS
Tél. : 03.44.59.10.11

SIGNIFICATION AVEC SOMMATION

L'AN DEUX MILLE VINGT et le :

VINGT SEPT FEVRIER

J'ai, Sophie CALLENS-HENRY ou Shérazade SOUYAH-MEDEUF
Huissier de Justice associée à la résidence de Crépy-en-Valois
À : (60800) y résidant 16 rue Jeanne d'Arc, soussignée

INERIS

Monsieur Phillipe HUBERT
Direction des Risques Chroniques
Parc Technologique ALATA
BP 2
60550 VERNEUIL EN HALATTE
Où étant et parlant à comme il est dit en fin d'acte

À LA DEMANDE DE :

Monsieur MARCONI Pierre né le 13/08/1959 à NICE de nationalité française, CEO
WIRACCOCHA GLOBAL LIMITED domicilié 1033 KANGDING LU 200040 SHANGAI CHINE

Société WIRACCOCHA GLOBAL LIMITED représentée par Monsieur Pierre Marconi, dont
le siège est 19th Floor, Lee Garden One-33 Hysan Avenue, Causeway Bay - HONG-KONG
Agissant poursuites et diligences de son représentant légal domicilié en cette qualité audit siège
Elisant domicile en mon Etude .

JE VOUS SIGNIFIE ET REMETS COPIE :

D'un courrier rédigé sur 2 pages en date à HONG-KONG du 15 février 2020, qui vous est adressé
par les requérants, ayant pour objet « Sommation interpellative à Monsieur Raymond Cointe »,
accompagné de la copie d'un courrier rédigé sur 7 pages en date à SHANGAI du 21 décembre
2019 ayant pour objet « les erreurs concernant le rapport technique « Modélisation de la
dispersion des particules de plomb du panache de l'incendie de Notre Dame »

JE VOUS RAPPELE QUE :

Par suite de l'incendie qui a eu lieu sur le site de Notre-Dame, vous avez réalisé une modélisation
haute résolution de la dispersion du panache de cet incendie et de ses retombées en plomb.

C'est à ce titre que Monsieur Pierre MARCONI, chercheur spécialisé dans la filtration et
l'élimination des différents polluants au sein de la société requérante, vous a alerté dans un
premier temps sur les erreurs et omissions commises dans votre rapport technique par courrier
en date à SHANGAI du 21 décembre 2019 rédigé sur 7 pages.

C'est pourquoi, Monsieur Pierre MARCONI et la société requérante, souhaite aujourd'hui vous
faire sommation d'alerter, de prévenir et d'informer toutes instances utiles, des erreurs et
omissions que vous avez commises dans votre rapport

TRÈS IMPORTANT

Faute pour vous de vous conformer à la sommation contenue dans le courrier en date à HONG-
KONG du 15 février 2020 rédigé par les requérants, dans un délai de HUIT JOURS à compter de
la date figurant en tête du présent acte, je vous informe que les requérants entendent exercer
toute procédure utile afin d'obtenir satisfaction.

Wiracocha Global limited
Pierre Marconi
19 th floor , Lee Garden one
33 Hysan avenue -Causeway bay
Hong Kong
pierremarconi@gmail.com

Hong Kong -le 15-02-2020

Mr Raymond Cointe
Directeur général
Ineris
Parc technologique ALATA
60550 Verneuil en Halatte

Objet: Sommaton interpellative à Mr Raymond Cointe

- Rapport Ineris “ Modélisation de la dispersion des particules de plomb du panache de l’incendie de Notre -Dame “
- Courrier Wiracocha - RAR du 21/12/2019 - a Mr Philippe Hubert .

Monsieur Cointe ,

En date du 21/ 12 /2019 par notre courrier RAR a Mr Philippe Hubert , nous avons attiré l’attention d’Ineris sur les importantes erreurs et omissions que nous pensons avoir relevé dans le rapport ci -dessus nommé.

Ces erreurs auront des conséquences très importantes sur la santé de milliers de personnes, notamment les habitants du 6ème, 7ème, 15ème et 16ème arrondissement de Paris et de la proche banlieue.

Les retombées de particules les plus élevées , selon le laboratoire central de la Préfecture de police , ont été relevées sur le parvis de Notre-Dame.

Votre rapport ne prends pas en compte les retombées de particules dans la Seine.

Savez vous que la Seine , qui alimente l'eau du robinet de Paris , se situe à 75 mètres du parvis ?

Je vous rappelle que l'article 40 du Code Pénal fait obligation à toute autorité constituée, tout officier public ou fonctionnaire qui, dans l'exercice de ses fonctions, acquiert la connaissance d'un crime ou d'un délit est tenu d'en donner avis sans délai au procureur de la République et de transmettre à ce magistrat tous les renseignements afin d'ouvrir une procédure pour empoisonnement .

Nous vous faisons sommation de :

1. Alerter Mr le Procureur de la République de Paris.
2. Informer les médias des nouveaux taux de pollution
3. Prévenir l'agence régionale de sécurité d'île de France .
4. Prévenir votre autorité de tutelle (Ministère de l'environnement)

Veillez agréer nos salutations distinguées.

Pierre Marconi
C.E.O Wiracocha global limited

Correspondence:
pierremarconi@gmail.com

Pierre Marconi

Shanghai - Le 21/12/2019

pierre.marconi@gmail.com

1033 Kangding lu

200040 Shanghai -Chine

Ineris

Mr Philippe Hubert

Direction des risques chroniques

Parc Technologique ALATA

BP2

60550 Verneuil-en-Halatte

- Par courrier recommandé avec accusé de réception a Mr Philippe Hubert
- Par e-mail , copie : Mr Raymond Cointe , Mme Anne Morin , et Mr Frederic Tognet , Benjamin Truchot , Laurence Rouil ,Stephane Duplantier ,

Objet :

Les erreurs concernant le rapport Technique “ Modélisation de la dispersion des particules de plomb du panache de l’incendie de Notre Dame ”Ineris - 200480 - 879062 - v2.0, 26/11/2019 .

Rédigé par Monsieur Frédérique Tognet et Monsieur TRUCHOT BENJAMIN .

Vérifié par Madame Laurence Rouil et Monsieur Stéphane Duplantier.

.

Monsieur Hubert ,

Je suis un chercheur français expatrié à Shanghai . J'ai inventé une nouvelle technologie de filtration d'eau (voir profil LinkedIn pour plus d'informations) .

Je suis spécialisé dans la réduction des polluants dans l'eau du robinet , le plomb,les métaux lourds et d'autres polluants cancérigènes et toxiques.

Je suis régulièrement invité par les gouvernements Chinois , de Hong-Kong et de Singapour à m'exprimer sur des thématiques comme l'influence du réchauffement climatique sur la montée des eaux , la pollution des nappes phréatiques , la pollution au plomb .

C'est a ce titre de spécialiste de la filtration d'eau et de la pollution au plomb que je me permets de vous écrire pour vous faire part des erreurs et omissions constatées dans le rapport cité ci -dessus.

Le 20 août 2019 , lors d'une réunion sur le sujet réunissant votre client : **l'ARS Ile-de-France** (ministère de la santé) , **la DGS** (Direction générale de la Santé - Ministère des solidarités) , **la DGPR** (Direction générale de la prévention des risques(Ministère de l'écologie),et **Ineris** (L'Institut national de l'environnement industriel et des risques (ministère de l'environnement)

il a été décidé que l'Ineris réaliserait une modélisation haute résolution de la dispersion du panache de l'incendie de Notre-Dame et de ses retombées en plomb. Ces travaux font l'objet d'une convention entre l'ARS Ile de France et l'Ineris.

Nous pensons avoir relevé plusieurs erreurs qui **sans remettre en cause la dispersion des polluants sur des dizaines de kilomètres dans Paris et l'Ile de France**, modifie de manière très importantes les quantités de particules de plomb répandues .

1) les erreurs dans la durée des phases de l'incendie:

Vous mentionnez :

" 3.1.2 Application au cas de ND

Afin de bien comprendre les phénomènes d'émission relatifs à l'incendie, il est important de décrire les différentes phases de l'incendie :

- Une phase de développement lent du feu qui fait suite à l'inflammation (0), cette montée en température au cours de cette phase est très limitée, cela correspond à l'échauffement et au début de pyrolyse des matériaux situés à proximité de la source d'inflammation. - Une phase de feu confiné (1), correspondant à la période de développement de l'incendie au sein de la charpente avant l'ouverture de la toiture qui se produit lors de la fonte des premières tuiles de plomb, estimée à environ 5 minutes.

- Une phase de développement du feu (2), après ouverture de la toiture avec une ventilation du foyer assurée par les différentes ouvertures. Au cours de cette phase, les premiers éléments de charpente tombent. Sa durée est estimée à environ 30 minutes. -

Une phase d'incendie pleinement développé (3), phase au cours de laquelle l'incendie s'est propagé à l'ensemble de la toiture et est au maximum de sa puissance. Au cours de cette phase, de nombreux éléments de charpente s'effondrent. Sa durée est estimée à plusieurs heures (de 19h à 22h) et il est supposé que la quasi-totalité des émissions en plomb dans le panache se soit produite pendant cette phase. - Une phase de fin de feu (4), correspondant à la diminution progressive de la puissance de l'incendie jusqu'à extinction sous l'action conjuguée des services de secours et de la diminution progressive des quantités de combustible dans les zones de plus forte intensité.

Il se trouve que la durée estimée pour les phases (2) et (3) ne correspond pas à la réalité de l'incendie de Notre -Dame .

phase (0) : développement lent du feu (il manque le temps estimé)

phase (1) : feu confiné : 5 minutes

Phase (2) : phase de développement de l'incendie :30 minutes

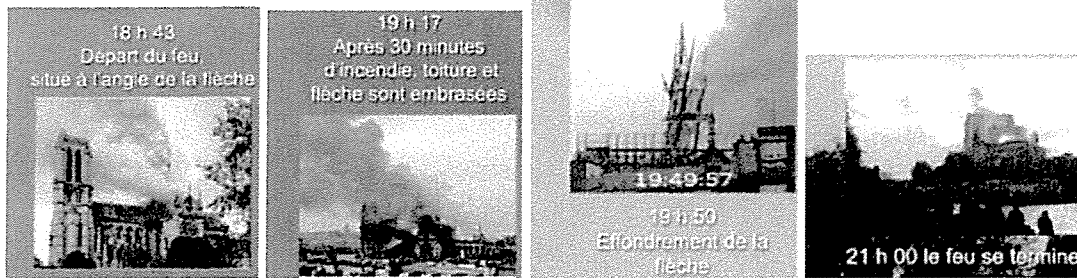
Phase (3) : Incendie pleinement développé : 3 heures .

Phase (4) : fin de feu (il manque le temps estimé)

Vous estimez le temps de la phase (0) a (1) a 5 minutes . c'est à dire le développement du feu et fonte des premières tuiles de plomb. Cette rapidité pour un incendie ' avec une cause involontaire ' nous surprend.

Selon votre estimation la durée entre la phase (1) et la phase(3) est de 3 heures 35 minutes . Selon la réalité de l'incendie: la durée est de 1 heure 6 minutes (voir photos ci- dessous) .

Page 11 : vous mentionnez que la durée de développement du feu est estimée à 3 heures alors qu'elle est comprise dans la réalité à 70 minutes maximum.



2) Erreur de la vitesse du vent :

Le 15 avril 2019 à 19H, l'écoulement atmosphérique mesuré par les stations météo France présente un état de stratification neutre à légèrement instable avec des vitesses de vents moyens mesurés à 10 m de hauteur de 4.9 m/s à la station météo France de Paris Montsouris (située à 75 m d'altitude) et de 3.5 m/s à la station Météo France de Longchamp (située à 27 m d'altitude). Le vent est de secteur est-sud-est avec des variations locales (provenance du vent mesurée à 19H de 110° à la tour Eiffel, 140° à la station de Montsouris et 120° à la station de Longchamp).

Page 20 : vous mentionnez une vitesse de dispersion de 17,65 km/h (4,9 m/s) . alors que le certificat de Météo France indique 45 km/h. Et que du dimanche 14 avril au Mardi 16 avril au matin la vitesse du vent n'a jamais été inférieure à 33 km/h.

CERTIFICAT D'INTEMPERIE			
Vitesse maximale du vent instantané			
Destinataire : Monsieur Marconi Pierre			
Date	Station	Direction	Vitesse
Lundi 15 Avril 2019	PARIS-MONTSOURIS (75m) / 4 km	Est-Sud-Est 45 km/h à 09h14 UTC	13h19 UTC
Lundi 15 Avril 2019	TOUR EIFFEL (330m) / 4 km	Est-Sud-Est 65 km/h à 21h23 UTC	
Lundi 15 Avril 2019	LONGCHAMP (27m) / 8 km	Sud-Sud-Est 35 km/h à 13h55 UTC	
Lundi 15 Avril 2019	LE BOURGET (45m) / 13 km	Est-Nord-Est 46 km/h à 12h46 UTC	Non
Lundi 15 Avril 2019	VILLACOUBLAY (174m) / 14 km	Est-Nord-Est 46 km/h à 12h46 UTC	Non
Lundi 15 Avril 2019	ORLY (26m) / 16 km	Est 47 km/h à 15h32 UTC	Non
Lundi 15 Avril 2019	LOGNES-EMERAINVILLE (108m) / 20 km	Est-Sud-Est 44 km/h à 14h25 UTC	
Mardi 16 Avril 2019	PARIS-MONTSOURIS (75m) / 4 km	Ouest-Nord-Ouest 29 km/h à 18h30 UTC	
Mardi 16 Avril 2019	TOUR EIFFEL (330m) / 4 km	Sud-Sud-Est 42 km/h à 09h02 UTC	
Mardi 16 Avril 2019	LONGCHAMP (27m) / 8 km	Ouest-Sud-Ouest 23 km/h à 07h50 UTC	
Mardi 16 Avril 2019	LE BOURGET (45m) / 13 km	Ouest-Sud-Ouest 29 km/h à 18h27 UTC	Non
Mardi 16 Avril 2019	VILLACOUBLAY (174m) / 14 km	Ouest 26 km/h	Non

ND : La vente irrégulière de réimpression des informations reçues, est factuelle sous forme de produits dérivés est strictement interdite par METEO-FRANCE

Direction de la Climatologie et des Services Climatologiques
42 Avenue Charles Courcier - 91157 Palaiseau Cedex
Email : publications@meteo.fr

Certificat d'intempérie de Météo France.
Lundi 15 avril à 21h23 - Station Tour Eiffel (330m , / 4 km)

la vitesse relevée à la Station Tour Eiffel à 21h23 est de 65 km/h

3) Erreur dans le pourcentage de répartition des particules :

Vous indiquez que la quantité totale de plomb est de 460 Tonnes . Si comme vous l'indiquez 138 kg se sont répandus sur le parcours du nuage , cela veut dire que 459 , 69 Tonnes se sont répandus dans la zone à proximité de Notre Dame .

Vous mentionnez : "De fait, les dépôts à proximité de Notre Dame qui ont fait l'objet des premières campagnes de mesure menées par l'ARS ne peuvent pas être modélisés par l'approche développée dans cette étude."

Mais Monsieur Hubert , vous avez les chiffres des retombées au m^2 sur la zone proche , calculés par le Laboratoire central de la Préfecture de Paris (carte ci -dessous) .

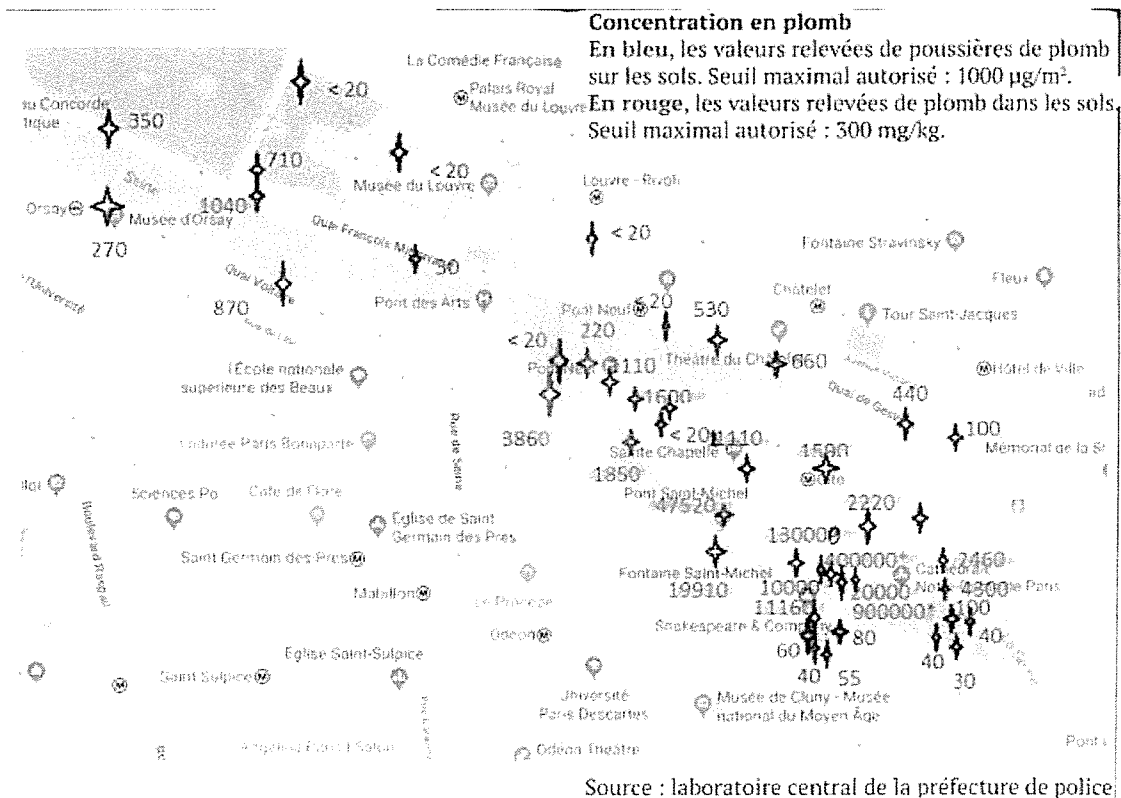
Nous faisons cette estimation très grossière ,juste pour avoir un ordre d'idée, la quantité est totalement différente:

- 1 400 000 $\mu g/m^2$ soit 1,4 gr / m^2 (le taux le plus élevé relevé sur le parvis)
- 0,225 km^2 soit 225.000 m^2 (Superficie de l'île de la Cité)

La quantité au m^2 x par la superficie soit : 1,4 x 225.000 = 315 000 gr ou 315 kg soit 0,31 tonne de particules répandues .

Total de plomb répandu par le nuage = quantité totale de plomb - quantité répandue sur l'île de la Cité = 460 t - 0,31t = 459,69 t

Page 15 : vous estimez que 138 kg se sont répandus dans le nuage a la place de 459,69 tonnes.



4) Erreur médicale :

Cette concentration est toutefois très inférieure aux valeurs réglementaires pour le plomb : objectif de qualité de 0.25 µg/m³ en moyenne annuelle et valeur limite de 0.5 µg/m³ en moyenne annuelle. De plus, il est important de noter qu'à cette distance, quel que soit le scénario, les dépôts associés sont certainement faibles, de 20 à 40 fois inférieurs à ceux estimés dans le VII^{ème} arrondissement où se situe le maximum des retombées du panache de l'incendie modélisé.

NON: le plomb est toxique qu'elle que soit sa quantité.

Selon l'OMS², Le plomb est une substance toxique qui s'accumule dans l'organisme et a une incidence sur de multiples systèmes organiques. Il est particulièrement nocif pour les jeunes enfants. Le plomb se diffuse dans l'organisme pour atteindre le cerveau, le foie, les reins et les os. Il est stocké dans les dents et les os, où il s'accumule au fil du temps. Pour évaluer l'exposition humaine, on mesure généralement la concentration de plomb dans le sang. Il n'existe pas de seuil sous lequel l'exposition au plomb serait sans danger.

La contamination peut être accidentelle, dans ce cas le plomb peut être détecté dans le sang pendant quelques semaines, après il se fixe dans les organes, dent, os et les cheveux. Selon L'inserm contacté par Mediapart, l'Institut national de la santé et de la recherche médicale explique que 50 µg/l représente un seuil d'intervention. « Des concentrations bien plus faibles peuvent être délétères chez les enfants. L'effet le plus préoccupant d'une intoxication au plomb est la diminution des performances cognitives et sensorimotrices. Une plombémie de 12µg/L est associée à la perte d'un point de QI », assure un professeur de l'Inserm. L'intoxication au plomb peut provoquer des lésions neurologiques irréversibles et d'autres troubles de la santé (atteintes digestives, cardiovasculaires, cancéreuses, troubles de la reproduction).

Page 25 : vous mentionnez que cette concentration est toutefois très inférieure aux valeurs réglementaires alors que le plomb est toxique quelque soit sa quantité.

5) Erreur de méthodologie :

Vous avez signé une convention avec votre client : L'ARS d'île de France (L'Agence régionale de Santé) pour cette modélisation dont vous avez mentionné, à plusieurs reprises dans ce rapport les incertitudes : **Il est important de préciser que compte tenu :**

- de la difficulté d'estimer les contributions respectives des émissions en plomb liées au panache de l'incendie ou celles liées aux phénomènes locaux autour de Notre Dame,**
- des incertitudes importantes sur le diagnostic du terme source,**
- des incertitudes sur les autres données d'entrée qui serviront à alimenter le modèle de dispersion utilisé, (notamment les champs météorologiques qui décrivent une situation moyenne horaire),**
- des incertitudes intrinsèques à la modélisation de la dispersion, les résultats en valeurs absolues (concentrations atmosphériques ou dépôts) sont eux-mêmes entachés d'incertitudes importantes, difficiles à estimer.**

Le développement dans un temps si court d'un programme de modélisation de cette complexité n'est pas raisonnable. Plutôt qu'une modélisation dont vous avez relevé vous même les incertitudes et le non accès à l'inventaire du plomb. Il aurait fallu imposé à votre client, une étude classique en utilisant le réseaux de

² <https://www.who.int/fr/news-room/fact-sheets/detail/lead-poisoning-and-health>

AIRPARIF que vous avez pourtant utilisé très partiellement comme élément de vérification (La station de mesure d'AIRPARIF située à Limay dans le 78) . Pourquoi ne pas avoir utilisé la totalité du réseau de station de AIRPARIF qui sont conçues pour cela au lieu de se lancer dans une modélisation incomplète (si on ne calcule pas les 800 premiers mètres des retombées) ?

Page 4 : vous préconisez une modélisation alors que dans le même temps vous en signalez la difficulté et que tous les éléments réels existent pour faire une étude classique.

6) Oubli : il manque la liste des personnes ayant participé à l'étude.

Page 2 : malgré les vérificateurs , vous arrivez encore à oublier des éléments importants.

Nos conclusions:

1. Vous indiquez que la durée de développement du feu est estimée à 3 heures alors qu'elle est comprise à 70 minutes maximum dans la réalité.
2. Vous indiquez une vitesse de dispersion de 17,65 km/h (4,9 m/s) , alors que le certificat de Météo France indique 45 km/h.
3. Vous mentionnez des valeurs et des seuils de plomb 'réglementaires ' alors que le plomb est toxique quelque soit sa quantité.
4. Sur une quantité totale de plomb de 460 tonnes , vous estimez que 138 kg se sont répandus dans le nuage alors que la quantité probable est de plusieurs centaines de tonnes . Vous n'estimez pas la quantité répandue sur l'Île de la Cité alors que ce paramètre demande une simple multiplication pour être estimé (même de manière très grossière comme nous l'avons fait) et ainsi vous alerter ainsi sur l'impossibilité des chiffres de votre modélisation .

Nous nous permettons également d'attirer votre attention sur plusieurs points juridiques malgré vos réserves exprimées dans le préambule.

il est enfin intéressant de noter que ces conclusions ont permis de guider l'ARS dans la mise en place d'une récente campagne de prélèvements complémentaires visant à explorer des zones possiblement impactées par le panache et relativement éloignées de la source.

Page 27 : comme vous le mentionnez , les résultats de cette simulation servent à guider la politique de santé publique . Les erreurs de votre simulation par ampleur et importance auront des conséquences sur la santé de milliers de personnes intoxiquées par les particules toxiques dans les années à venir.

Je me permets également de vous informer que j'ai essayé de contacter par e-mail et par le réseau social professionnel LinkedIn Madame Laurence Rouil et Monsieur Stéphane Duplantier chargé de la vérification du rapport pour les informer de leurs erreurs , leur seule réaction a été de bloquer mes messages.

Le 28 novembre , le Journal Le Monde indique dans son article ³

"A Paris, toutes les mesures ont été inférieures à 1 000 µg/m², sauf une (à 1 400 µg/m²). Ces mesures « ne présentent pas d'incohérences par rapport à la modélisation », a estimé Laurence Rouil, responsable du pôle modélisation environnementale et décision de l'Ineris."

Cela est totalement faux ! Comme le montre la carte du laboratoire central de la Préfecture de Police page 4 de ce rapport.

Votre estimation de 138 kg de particules répandus par le nuage , ajouté aux 315 kg de particules répandus sur l'Île de la Cité soit 453 kg au total , la question est " ou sont passées les 459 tonnes de plomb de la toiture et de la flèche ?

Vous voyez bien ,Monsieur Hubert , que cette modélisation n'a pas de sens.

Vous déclarez à la page 13 'En particulier l'Ineris n'a pas eu accès à l'inventaire du plomb récupéré , information qui nous aurait permis de préciser certaines hypothèses faites dans ce paragraphe."

La je dois avouer que les bras m'en tombent!

L' Ineris (institut national) travaille pour l'ARS (agence nationale) en collaboration avec 2 autres agences gouvernementales DGS ET DGPR.

Qui peut avoir intérêt à vous empêcher d'avoir accès à cette information si importante ?

Au vue de la gravité de votre affirmation et aux conséquences sur la santé de milliers de personnes , je vous rappelle que l'article 40 du Code Pénal fait obligation à toute autorité constituée, tout officier public ou fonctionnaire qui, dans l'exercice de ses fonctions, acquiert la connaissance d'un crime ou d'un délit est tenu d'en donner avis sans délai au procureur de la République et de transmettre à ce magistrat tous les renseignements afin d'ouvrir une procédure pour empoisonnement .

Nous vous demandons instamment , dans les meilleurs délais et très respectueusement de bien vouloir :

1. Prévenir votre autorité de tutelle .
2. Prévenir l'agence régionale de sécurité d'île de France .
3. Alerter Mr le Procureur de la République de Paris.
4. Informer les médias des nouveaux taux de pollution .

Je dois vous avouer ma perplexité devant cette situation et j'attends avec impatience les explications que vous devrez bien donner un jour aux Français et aux victimes de cet empoisonnement.

Veuillez agréer nos salutations .

Pierre Marconi
C.E.O Wiracocha Global.

³ is.gd/VfEFYF

SCP Sophie CALLENS-HENRY & Shérazade SOUYAH-MEDEUF

Huissiers de Justice Associées
16 rue Jeanne d'Arc – BP 60233
60802 CREPY EN VALOIS CEDEX

COMPETENCE JUDICIAIRE SUR LES DEPARTEMENTS DE L'OISE (60)
DE L' AISNE (02) ET DE LA SOMME (80) ET COMPETENCE NATIONALE EN MATIERE DE CONSTAT

Cor : 4216, MD :38545

Acte : 94411

SIGNIFICATION DE L'ACTE A PERSONNE MORALE

le vingt sept Février deux mille vingt

Pour **SAS INERIS, Parc Technologique ALATA rue Jacques Taffanel**
60550 VERNEUIL EN HALATTE.

Cet acte a été signifié par Clerc assermenté, parlant à Mme THIERRY Florence, Assistante de Direction, qui a déclaré être habilité(e) à recevoir la copie.

La lettre prévue à l'article 658 du Code de Procédure Civile, contenant copie de l'acte a été adressée dans le délai légal.

Le présent acte est soumis à la taxe fiscale.

Le présent acte comporte 2 feuilles sur l'original et 11 feuilles sur la copie,

Les mentions relatives à la signification sont visées par l'Huissier de Justice.

(/) S.CALLENS-HENRY - () S. SOUYAH-MEDEUF

COUT DE L'ACTE:	
Emolument	22,52
SCT	7,67

H.T.	30,19
TVA 20%	6,04
Taxe Forfaitaire	14,89
Timbres	1,34

Coût de l'acte	52,46